

MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

48 Rue des Bons Enfants
49300 CHOLET

RAPPORTS **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Comptes annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2013

MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

48 Rue des Bons Enfants

49300 CHOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Comptes annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2013

MISSION LOCALE DU CHOLETAISAssociation régie par la loi du 1^{er} Juillet 190148 Rue des Bons Enfants
49300 CHOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**Comptes annuels - Exercice clos le 31 Décembre 2013**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « MISSION LOCALE DU CHOLETAIS » tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables appliquées au sein de l'association.

Dans le cadre de notre mission, nous avons notamment vérifié les principes d'affectation des subventions perçues par l'association et leur rattachement à l'exercice 2013.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Cholet, le 6 Juin 2014

PAPIN & ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Gérard CESBRON



 Bilan Associations

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	11 571	11 571		2 738
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	137 705	100 042	37 663	32 408
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	149 276	111 613	37 663	35 145
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	769		769	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	2 245		2 245	772
Autres créances	102 004		102 004	103 841
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	313 836		313 836	328 400
Charges constatées d'avance	5 040		5 040	4 810
ACTIF CIRCULANT	423 895		423 895	437 823
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	573 171	111 613	461 558	472 969

 Bilan Associations

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	415 355	397 491
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-150 922	-130 022
RESULTAT DE L'EXERCICE	-43 679	-20 900
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	220 753	246 568
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 042	9 552
Dettes fiscales et sociales	142 208	130 283
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	89 270	86 280
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	285	285
DÉTTES	240 805	226 400
Ecart de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	461 558	472 969


Compte de Résultat Associations

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue	7 070	0.63	5 539	0.50	1 531	27.65
Subventions d'exploitation	1 119 624	99.37	1 093 908	99.50	25 716	2.35
Reprises et Transferts de charge	29 262	2.60	15 714	1.43	13 548	86.21
Autres produits	10		30		-20	-65.33
Produits d'exploitation	1 155 966	102.60	1 115 191	101.43	40 776	3.66
Autres achats non stockés et charges externes	84 341	7.49	83 419	7.59	922	1.10
Impôts et taxes	55 890	4.96	52 318	4.76	3 572	6.83
Salaires et Traitements	552 302	49.02	523 784	47.64	28 518	5.44
Charges sociales	221 315	19.64	206 641	18.80	14 673	7.10
Amortissements et provisions	20 385	1.81	20 473	1.86	-89	-0.43
Autres charges	268 763	23.85	261 587	23.79	7 175	2.74
Charges d'exploitation	1 202 994	106.77	1 148 223	104.44	54 771	4.77
RESULTAT D'EXPLOITATION	-47 028	-4.17	-33 033	-3.00	-13 995	42.37
Produits financiers	5 093	0.45	2 529	0.23	2 564	101.38
Résultat financier	5 093	0.45	2 529	0.23	2 564	101.38
RESULTAT COURANT	-41 934	-3.72	-30 503	-2.77	-11 431	37.47
Produits exceptionnels	448	0.04	20 515	1.87	-20 066	-97.81
Charges exceptionnelles	2 193	0.19	10 912	0.99	-8 719	-79.90
Résultat exceptionnel	-1 745	-0.15	9 603	0.87	-11 348	-118.17
EXCEDENT OU DEFICIT	-43 679	-3.88	-20 900	-1.90	-22 779	108.99
Contribution volontaires en nature						
Prestations en nature	45 645		26 630		19 015	71.41
Total des produits	45 645		26 630		19 015	71.41
Mise à disposition gratuite	34 612		26 630		7 982	29.97
Personnel bénévole	11 033				11 033	
Total des charges	45 645		26 630		19 015	71.41

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :

MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 461 558 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 43 679 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.


Séparation des exercices

Les charges à payer, les produits à recevoir et les charges et produits constatés d'avance constituent des opérations à caractère habituel.

 Notes sur le bilan – Actif immobilisé


Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 571			11 571
Immobilisations incorporelles	11 571			11 571
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	9 715	613		10 328
- Matériel de transport	18 328	5 495	973	22 850
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	89 795	16 795	2 063	104 527
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	117 838	22 902	3 036	137 705
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	129 409	22 902	3 036	149 276

 Notes sur le bilan – Actif immobilisé

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		22 902		22 902
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		22 902		22 902
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		3 036		3 036
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		3 036		3 036

 Notes sur le bilan – Amortissements

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 833	2 738		11 571
Immobilisations incorporelles	8 833	2 738		11 571
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 715	77		9 792
- Matériel de transport	14 706	2 044	973	15 777
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	61 009	15 526	2 063	74 473
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	85 430	17 647	3 036	100 042
ACTIF IMMOBILISE	94 264	20 385	3 036	111 613

 Notes sur le bilan – Créances

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 109 290 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 245	2 245	
Autres	102 004	102 004	
Charges constatées d'avance	5 040	5 040	
Total	109 290	109 290	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers prod. a recevoir	7 490
Total	7 490

 Notes sur le bilan – Autres fonds propres

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	397 491	17 864		415 355
Total fonds sans droit reprise	397 491	17 864		415 355
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	-130 022		20 900	-150 922
Résultat de l'exercice	-20 900		22 779	-43 679
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	246 568	17 864	43 679	220 753

Notes sur le bilan – Dettes & Charges à payer

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 240 805 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 042	9 042		
Dettes fiscales et sociales	142 208	142 208		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	89 270	89 270		
Produits constatés d'avance	285	285		
Total	240 805	240 805		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Frs factures a recevoir	8 028
Provision congés payés	66 879
Org.sociaux a payer	25 414
Etat-charges a payer	19 214
Total	119 535

 Notes sur le bilan – Divers

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charg.constatees avance	5 040		
Total	5 040		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constat.avance	285		
Total	285		

 Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers**

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 520 Euros

Montant comptabilisé au titre des diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes annuels : 419 Euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 193	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		448
TOTAL	2 193	448

Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 2 787 heures dont 2 787 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	3 782
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Engagements fin de carrière couvert par un contrat de 32 532 €</i>	<i>90 894</i>
Autres engagements donnés	90 894
Total	94 676


Autres informations
Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				5 480	5 480
Cumul exercices antérieurs				1 359	1 359
Dotations de l'exercice				1 036	1 036
Amortissements				2 395	2 395
Cumul exercices antérieurs				1 579	1 579
Exercice				1 224	1 224
Redevances payées				2 803	2 803
A un an au plus				1 224	1 224
A plus d'un an et cinq ans au plus				2 448	2 448
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				3 672	3 672
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				110	110
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				110	110
Montant pris en charge dans l'exercice				1 220	1 220

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 90 894 €.

 **Autres informations****Contributions volontaires**

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	45 645	26 630
Dons en nature		
Total	45 645	26 630
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	32 445	25 400
Prestations	2 167	1 230
Personnel bénévole	11 033	
Total	45 645	26 630

MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

48 Rue des Bons Enfants

49300 CHOLET

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2013**

MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

48 Rue des Bons Enfants
49300 CHOLET

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2013**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE
DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Cholet, le 6 Juin 2014

PAPIN & ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Gérard CESBRON

